



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
VILLE DE NORMANDIN

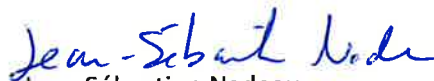
AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 17 avril 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle de délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Au 1137, rue Saint-Jean-Baptiste : La dérogation vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire (remise) reconstruite aux mêmes dimensions que celle existante soit de 50 mètres carrés, ceci en dérogeant à l'article 12.4.7 du règlement de zonage 424-2011 qui exige que l'aire de bâtiment d'une remise ne doit pas excéder 40 mètres carrés dans les zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2023.

DONNÉ À NORMANDIN CE 30^E JOUR DE MARS 2023.


Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 30 mars 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce trentième jour du mois de mars 2023.


Jean-Sébastien Nadeau